

## FICHE O2/H

## LES RESPONSABLES DE STRUCTURES D'ACCUEILS DE MINEURS DONT DE LA PETITE ENFANCE

D'une manière générale, dans les établissements d'accueil d'enfants et les établissements et structures de la petite enfance, il est nécessaire de vérifier en amont si un aménagement spécifique d'une pièce plus fraîche est envisageable, et si les dispositifs et les matériels (stores, volets, systèmes de rafraîchissement, réfrigérateur, congélateur...) fonctionnent. . D'autre part, il est également nécessaire de vérifier que les professionnels sont sensibilisés aux mesures de prévention et à la détection des signes cliniques d'alerte d'une exposition à la chaleur.

Les établissements concernés sont notamment les suivants : les structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, les centres maternels et les accueils collectifs de mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles (avec ou sans hébergement).

Les principales missions sont les suivantes :

### EN PRÉPARATION

- ✓ **Veiller** à l'élaboration et l'actualisation d'un plan de gestion interne des vagues de chaleur ;
- ✓ **Désigner** un responsable de la préparation et de la gestion.

La préparation des établissements passe par l'adaptation architecturale et matérielle ainsi que par l'adaptation de l'organisation et de fonctionnement des établissements :

#### Architecture et matériels

- ✓ **Vérifier** le fonctionnement des stores, des volets, du système de rafraîchissement ou de climatisation ou en prévoir l'installation ;
- ✓ **S'assurer** de disposer du matériel nécessaire à la protection des enfants vis-à-vis de la chaleur (brumisateurs, ventilateurs<sup>1</sup> notamment) ;
- ✓ **Vérifier** la fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable et le fonctionnement des douches.

- ✓ **Disposer** d'un moyen de vérification du confort thermique à l'intérieur des locaux et dans les différentes pièces de vie (repos, activités, toilettes) ; disposer d'au moins un thermomètre par salle ;
- ✓ **Disposer** d'une pièce rafraîchie ;
- ✓ **S'assurer** du bon fonctionnement du réfrigérateur et du congélateur.

#### Organisation et fonctionnement

- ✓ **Sensibiliser** les professionnels au contact des jeunes enfants aux risques encourus lors d'une vague de chaleur, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre ;
- ✓ **Adapter** les activités et des sorties (les horaires aux températures les plus fraîches et privilégier les lieux ombragés, rafraichis) ;
- ✓ **Veiller** à la préparation de l'approvisionnement en eau et le renforcement de la distribution ;

(1) Les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est préalablement humidifiée.

- ✓ **Veiller** aux conditions de stockage des aliments et au respect de la chaîne du froid.

### EN PÉRIODE DE VEILLE SAISONNIÈRE

- ✓ **Consulter** régulièrement les prévisions météorologiques afin d'anticiper la mise en œuvre des mesures.

### EN SITUATION DE GESTION

- ✓ **Protéger** les façades, les fenêtres exposées au soleil : fermer les volets, stores, rendre les surfaces opaques ou réfléchissantes ;
- ✓ **Fermer** les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée (notamment si la température extérieure est supérieure à la température intérieure) ;
- ✓ **Vérifier** la température des pièces et avoir une solution de repli dans un endroit plus frais ;
- ✓ **Mettre** à l'ombre des enfants - éviter les expositions prolongées au soleil.
- ✓ **Adapter** les activités et des sorties à l'extérieur (les horaires aux températures les plus fraîches) et privilégier les lieux ombragés, rafraichis ;
- ✓ **Adapter** les activités (baignoires, jeux d'eau, pataugeoires, etc.) ;
- ✓ **Limiter / interdire** les efforts intenses, les activités sportives ;
- ✓ **Rafraichir** les enfants et les nourrissons :
  - utilisation de brumisateurs, protection du corps par des vêtements clairs pour éviter l'exposition solaire directe de la peau et du cuir chevelu ;
- ✓ **Application** de crèmes solaires ;
- ✓ **Arroser** les cours ou les préaux ;
- ✓ **Mettre** en dortoirs climatisés les enfants en bas âge ;

- ✓ **Inciter** les enfants à boire régulièrement (toute les heures), au verre, au biberon ;
- ✓ **Adapter** les menus, privilégier les fruits frais (pastèques, melon, fraises, pêches) ou en compotes, et les légumes verts (courgettes et concombres), proposer des yaourts ou fromages blancs sauf contre-indication ;
- ✓ **Sensibiliser** les parents le soir lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.

### LEVÉE D'ALERTE

- ✓ **Réceptionner** l'information sur la fin de la vague de chaleur, et la diffuse auprès de ses services ;
- ✓ **Établir** une synthèse de la gestion de l'évènement et des mesures prises, et la transmettre à la DSDEN.

### RETEX

- ✓ **Procéder** à l'analyse de la gestion de l'évènement par ses services, en tire les conséquences pour apporter les améliorations nécessaires au plan de gestion interne des vagues de chaleur.